

# FICHE D'ÉCART

Fiche n°

1

*Réponse de l'exploitant attendue sous 3 semaines après la visite d'inspection*

Exploitant : APTUNION INDUSTRIE

Site inspecté : Apt (Salignan)

Date de l'inspection : 06/06/2019

INSPECTION

**Constat de l'inspecteur :**

Les valeurs de référence en DCO et lame d'eau, caractérisant les effluents épandus par hectare et par an, ont été dépassées en 2018.

Écart aux dispositions de : l'article 5.2.2.4 de l'arrêté préfectoral du 11 mai 2017

En cas d'omission, la liste des écarts établie à l'issue de la visite d'inspection pourra être complétée ultérieurement

Signature de l'inspecteur



L'exploitant reconnaît avoir pris connaissance des écarts constatés par l'inspection

Représentant de l'exploitant

Fonction et Signature

Responsable Environnement



EXPLOITANT

**Commentaires et réponses de l'exploitant :** *(suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs délais d'application)*

En 2018, la step à dysfonctionnée suite à de fortes charges envoyées par la production du fait de gros problèmes sur la qualité des matières premières.

L'interdiction du Diméthoate en 2016, par le ministère de l'agriculture, sans qu'un traitement alternatif satisfaisant soit étudié, n'a pas eu de grande conséquence sur les récoltes 2016 et 2017 qui étaient des années sèches.

En 2018, la chaleur et l'humidité ont conduits à une explosion de la mouche Suzuki, les cerises sont molles, les rendements de production s'écroulent et la matière se retrouve à la station d'épuration.

En 2018 Aptunion a limité sa production, investi dans une capacité d'oxygénation et extraction des boues pour limiter la dérive de la station.

En 2019 la récolte est bonne et ne devrait pas poser de problème de production. D'autres part Aptunion investit dans une capacité de traitement supplémentaire par Méthanisation qui permettra de traiter des charges plus importantes si une mauvaise récolte se présentait dans le futur.

**Suites susceptibles d'être données**

Ecart levé	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Proposition de mise en demeure	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input checked="" type="checkbox"/>
Proposition d'arrêté complémentaire	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input checked="" type="checkbox"/>

Commentaires : Les valeurs de référence caractérisant les effluents épandus par hectare et par an devront être respectés en

L'inspection le : 08/07/19

2019

Fiche soldée le :

DREAL

# FICHE D'ÉCART

Fiche n°

1

Réponse de l'exploitant attendue sous 3 semaines après la visite d'inspection

Exploitant : APTUNION INDUSTRIE

Site inspecté : Apt (Salignan)

Date de l'inspection : 20/09/2018

**Constat de l'inspecteur :**

Les eaux de rinçage de la cubeuse, considérées comme des eaux résiduaires industrielles en application de l'article 4.4.1 de l'arrêté du 11 mai 2017, ne sont pas envoyées en totalité au réseau d'eaux industrielles. Malgré les aménagements réalisés au cours de l'été 2018, une partie de ces eaux s'écoule vers le milieu naturel (via le réseau d'eaux pluviales).

INSPECTION

Écart aux dispositions de : l'article 4.4.5.1 et du premier alinéa de l'article 4.4.8 de l'arrêté préfectoral du 11 mai 2017

En cas d'omission, la liste des écarts établie à l'issue de la visite d'inspection pourra être complétée ultérieurement

Signature de l'inspecteur

L'exploitant reconnaît avoir pris connaissance des écarts constatés par l'inspection

Représentant de l'exploitant

Fonction et Signature

Responsable Environnement

Commentaires et réponses de l'exploitant : (suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs délais d'application)

Un caniveau type routier sera mis en place avant la fin de l'année pour récupérer plus efficacement les eaux de lavage de la cubeuse.

EXPLOITANT

**Suites susceptibles d'être données**

Écart levé Oui  Non   
Proposition de mise en demeure Oui  Non   
Proposition d'arrêté complémentaire Oui  Non

Commentaires : Réponse satisfaisante.

Les délais doivent être respectés - Les travaux seront vérifiés lors d'une prochaine visite d'inspection.

L'inspection le 22.10.18



Fiche soldée le :

06.06.19.

Travaux réalisés

DREAL

## FICHE D'ÉCART

Fiche n°

2

*Réponse de l'exploitant attendue sous 3 semaines après la visite d'inspection*

Exploitant: **APTUNION INDUSTRIE**

Site inspecté : **Apt (Salignan)**

Date de l'inspection : **20/09/2018**

INSPECTION

**Constat de l'inspecteur :**

La solution de récupération des eaux incendie des bâtiments du secteur 5 n'est pas encore mise en place.

**Écart aux dispositions de : l'article 8.4.6 de l'arrêté préfectoral du 11 mai 2017**

En cas d'omission, la liste des écarts établie à l'issue de la visite d'inspection pourra être complétée ultérieurement

Signature de l'inspecteur



L'exploitant reconnaît avoir pris connaissance des écarts constatés par l'inspection

Représentant de l'exploitant

Fonction et Signature

*Responsable Environnement*



EXPLOITANT

**Commentaires et réponses de l'exploitant : (suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs délais d'application)**

Nous avons effectivement pris du retard dans la réalisation de ce projet.  
Nous avons passé la commande pour la réalisation d'un bassin étanche de 720 m3 tel que présenté lors de l'inspection. Les travaux démarreront avant le premier décembre et devraient se terminer en Février, sauf conditions climatiques difficiles.

### Suites susceptibles d'être données

Écart levé	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Proposition de mise en demeure	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input checked="" type="checkbox"/>
Proposition d'arrêté complémentaire	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input checked="" type="checkbox"/>

Commentaires :

*Réponse satisfaisante.*

*Les délais devant être respectés. Les travaux seront vérifiés lors d'une prochaine visite d'inspection.*

L'inspection le : **22.10.18**

Fiche soldée le : **06.06.19.**      *Travaux réalisés*

DREAL

## FICHE D'ÉCART

Fiche n°

3

*Réponse de l'exploitant attendue sous 3 semaines après la visite d'inspection*

Exploitant : APTUNION INDUSTRIE

Site inspecté : Apt (Salignan)

Date de l'inspection : 20/09/2018

Constat de l'inspecteur :

La rétention du silo d'isoglucose (au niveau de GR7) n'est pas étanche.

INSPECTION

Écart aux dispositions de : l'article 8.4.2 de l'arrêté préfectoral du 11 mai 2017

En cas d'omission, la liste des écarts établie à l'issue de la visite d'inspection pourra être complétée ultérieurement

Signature de l'inspecteur



L'exploitant reconnaît avoir pris connaissance des écarts constatés par l'inspection

Représentant de l'exploitant

Fonction et Signature

Responsable Environnement.



Commentaires et réponses de l'exploitant : (suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs délais d'application)

La rétention du sirop d'isoglucose sera modifiée avant fin novembre pour être étanche.

EXPLOITANT

### Suites susceptibles d'être données

Ecart levé	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Proposition de mise en demeure	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input checked="" type="checkbox"/>
Proposition d'arrêt complémentaire	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input checked="" type="checkbox"/>

Commentaires :

Réponse satisfaisante.  
Les délais devront être respectés. Les travaux seront vérifiés lors d'une prochaine visite d'inspection.

L'inspection le 22.10.18

Fiche soldée le : 06.06.19. Travaux réalisés

DREAL

## FICHE D'ÉCART

Fiche n°

4

*Réponse de l'exploitant attendue sous 3 semaines après la visite d'inspection*

Exploitant : APTUNION INDUSTRIE

Site inspecté : Apt (Salignan)

Date de l'inspection : 20/09/2018

Constat de l'inspecteur :

Au niveau de la zone « CUVES », les conditions de stockage des bouteilles de SO<sub>2</sub> ne sont pas satisfaisantes :

- un casier de bouteilles de SO<sub>2</sub> est entreposé au sol, à proximité des zones de circulation, dans un endroit non spécifiquement réservé à cet effet,
- un casier de bouteilles de SO<sub>2</sub> est disposé en hauteur, sans être protégé contre le risque de chute.

INSPECTION

Écart aux dispositions de l'article 9.4.6 de l'arrêté préfectoral du 11 mai 2017

En cas d'omission, la liste des écarts établie à l'issue de la visite d'inspection pourra être complétée ultérieurement


Signature de l'inspecteur



L'exploitant reconnaît avoir pris connaissance des écarts constatés par l'inspection

Représentant de l'exploitant

Fonction et Signature

Responsable Environnement  


Commentaires et réponses de l'exploitant : (suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs délais d'application)

Une zone de stockage spécifique grillagée et fermée, sera mise en place en bas des cuves, pour deux casiers.  
Lorsqu'un casier sera nécessaire pour utilisation en haut des cuves, il sera installé dans une écluse permettant d'éviter le risque de basculement du personnel ou du casier de bouteille.  
Mise en place avant la fin de l'année.

EXPLOITANT

### Suites susceptibles d'être données

Écart levé	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Proposition de mise en demeure	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input checked="" type="checkbox"/>
Proposition d'arrêté complémentaire	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input checked="" type="checkbox"/>

Commentaires :

Réponse satisfaisante  
Les délais devront être respectés. Les aménagements font l'objet d'une vérification lors d'une prochaine visite d'inspection.

L'inspection le 22.10.18

Fiche soldée le : 06.06.19. Aménagements réalisés

DREAL

## FICHE D'ÉCART

Fiche n°

5

*Réponse de l'exploitant attendue sous 3 semaines après la visite d'inspection*

Exploitant : APTUNION INDUSTRIE

Site inspecté : Apt (Salignan)

Date de l'inspection : 20/09/2018

**Constat de l'inspecteur :**

Le site n'a pas mis en place de dispositif permettant d'évaluer le sens du vent, pour permettre aux engins de secours de se présenter en sécurité en cas de fuite de SO2.


INSPECTION

Écart aux dispositions de l'article 9.4.7 de l'arrêté préfectoral du 11 mai 2017

En cas d'omission, la liste des écarts établie à l'issue de la visite d'inspection pourra être complétée ultérieurement  
Signature de l'inspecteur



L'exploitant reconnaît avoir pris connaissance des écarts constatés par l'inspection  
Représentant de l'exploitant  
Fonction et Signature

Responsable Environnement 

**Commentaires et réponses de l'exploitant : (suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs délais d'application)**

Une manche à air va être mise en place au dessus du local d'accueil poste de garde d'ici la fin de l'année..

EXPLOITANT

**Suites susceptibles d'être données**

Écart levé	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Proposition de mise en demeure	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input checked="" type="checkbox"/>
Proposition d'arrêt complémentaire	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input checked="" type="checkbox"/>

Commentaires :

*Réponse satisfaisante  
les délais devront être respectés. la manche en place de la manche à air sera réalisée lors d'une prochaine visite d'inspection.*

L'inspection le 22.10.18

Fiche soldée le : 06.06.19. *Manche à air mise en place.*

DREAL